



PROCES VERBAL N° 3

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion du : **Lundi 13 novembre 2023**

Présents : Madame Claudette AGERT,
Messieurs José DUARTE, Roland GENIEYS, Daniel SALDANA, Didier
WALASZEK

Assiste : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

*Le Procès-Verbal n° 2 est lu et approuvé.
Le Procès-Verbal n° 2 est validé par la C.F.T.I.S.*

PROCHAINE REUNION LE 4 DECEMBRE 2023

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public

A.A.C. : Attestation Administrative de Capacité

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

SYN : Terrain Synthétique



PROCES-VERBAL N° 3

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

INFOS : Les présents « classements Ed 2021 » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la CFTIS après vérification et confirmation.

PV CFTIS N° 04 du 23.11.2023 – INSTALLATIONS

LESPIGNAN - STADE ZIZOU VIDAL 2 - NNI 341350102

Elle constate que les dimensions de l'aire de jeu (100 x 60 m) ne peuvent permettre un changement de niveau de classement.

Cette surface peut s'appliquer dans le cas d'un changement de niveau sous réserve qu'une impossibilité d'extension existe du fait d'une contrainte externe (Art. 3.2.1).

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 18/02/2028.

TOULOUGES - STADE MUNICIPAL - NNI 662130101

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/08/2033.

LOURDES - SALLE FRANCOIS ABADIE - NNI 652869901

Elle rappelle l'Art. 3.2.4 : Pour le niveau de Futsal 1, l'enceinte sportive doit avoir la possibilité de disposer des équipements nécessaires (sanitaires, buvettes, etc.) permettant l'accueil sectorisé des différentes catégories de spectateurs dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité.

Des moyens humains et matériels doivent être mis en place temporairement le temps de la compétition.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 1 jusqu'au 23/11/2033.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENTS

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

LA CAPELLE BLEYS – Stade MUNICIPAL – NNI 120540101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 16.04.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 11.10.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 17.10.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 11.10.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 13.11.2033

DECAZEVILLE – Stade CAMILLE GUILBERT – NNI 120890101

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 07.11.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 24.10.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 17.10.2023 par la CRTIS,
- A.O.P. en date du 13.11.2003,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 13.11.2033

FLAGNAC – Stade DE CROQUENOIX – NNI 121010101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 05.11.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 16.10.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 17.10.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 17.10.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 13.11.2033

MARTIEL – Stade ANDRE COURNEDE – NNI 121400101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 22.11.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 05.10.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 17.10.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 17.10.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 13.11.2033

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAIT DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

LESPIGNAN – Stade ZIZOU VIDAL 2 – NNI 341350102

Cette installation est classée Niveau T6 SYN jusqu'au 23.10.2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 25.10.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 25.04.2023 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 25.04.2023,
- Rapport Labosport en date du 03.05.2021

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

VILLENEUVE LES BEZIERS – Stade FERNAND GLEIZES – NNI 343360101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07.07.2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 en date du 24.10.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 30.10.2023 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 24.10.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 13.11.2033

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

FIGEAC – Stade LONDIEU N° 5 – NNI 461020202

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 10.10.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 13.10.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 05.10.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 05.10.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 13.11.2033

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

BANYULS SUR MER – Stade PIERRE GASTOU – NNI 660160101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 28.10.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 en date du 14.09.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 02.11.2023 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 02.11.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 13.11.2033

TOULOUGES – Stade MUNICIPAL – NNI 662130101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 10.05.2031

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 29.09.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 29.09.2023 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 29.09.2023,
- Rapport Labosport en date du 21.09.2023

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

ALBI – Stade MAURICE RIGAUD N° 2 – NNI 810040202

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 23.01.2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 06.10.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 06.10.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 13.11.2033, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 31.12.2023.

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

SAINT JUERY – Salle DE L'ALBARET – NNI 812579901

Cette installation est classée Niveau Futsal 4 jusqu'au 02.09.2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 4 en date du 06.10.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 13.10.2023 par la CRTIS,
- PV CDS en date du 13.10.2013,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 13.11.2033

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

***Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives
adopté par l'assemblée générale de la FFF le 12 mars 2021.***

La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.

DOCUMENTS A FOURNIR :

AVIS PREALABLE :

- *Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.*
- *Une Etude d'éclairage*
- *Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.*
- *Un Plan de masse (1/500ème)*

CLASSEMENT INITIAL (Foot A11) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CRTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).

CLASSEMENT INITIAL (Futsal) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*
- *Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité*
- *Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.*

CONFIRMATION DE CLASSEMENT :

- *Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

COUSSA – Stade MUNICIPAL – NNI 91010101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 12.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 122 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.34 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.55 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.34) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1)*
- *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.55) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1)*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

LEZAT SUR LEZE – Stade DU BIAC – NNI 91670101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 12.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 09.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 106 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.14 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.33 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.14) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1)*

➤ La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.33) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1)

À la vue des valeurs relevées, la Commission référence l'installation d'éclairage en Niveau E-entraînement jusqu'au 13.11.2025

LE VERNET – Stade GERARD SUBRA – NNI 93310101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 08.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 17.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 118 lux (lm) (Non conforme)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.20 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.41 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *la valeur de l'Eclairage horizontal Moyen (118 Lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (Art 3.2.1 / 120 Lux minimum à la mise en service).*
- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.20) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1)*
- *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.41) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1)*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

CAUNES MINERVOIS – Stade MAURICE JOURTAU – NNI 110810101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 18.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 78 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

1.2 Confirmations de niveau de classement

CHALABRE – Stade LOLO MAZON – NNI 110910101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 26.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 15.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 81 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.31
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.56

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

FANJEAUX – Stade MUNICIPAL – NNI 111360101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 20.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 17.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 120 lux (Ied)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.32 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.32) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1)*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2027

PEXIORA – Stade MUNICIPAL – NNI 112810101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 21.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 10.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 76 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.38
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.59

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

SOUILHE – Stade MUNICIPAL – NNI 113830101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 17.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 25.08.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 94 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.33
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.58

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

TREBES – Stade DE L'AIGUILLE – NNI 113970101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 06.07.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 17.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 96 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.28
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.47

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

VILLEMOUSTAUSOU – Stade JEAN BARTHES – NNI 114290101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 08.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 22.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 86 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.28
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.46

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

VILLENEUVE MINERVOIS – Complexe Sportif VITALIS CROS – NNI 114330101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 06.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 18.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 78 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.35

➤ Facteur d'uniformité (U2h) : 0.57

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au **13.11.2025**

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

GIMONT – Stade JOSEPH BERNABEU N° 1 – NNI 321470101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15.05.2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 07.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 165 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **13.11.2025**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

AUSSONNE – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 310320101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 24.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 04.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 186 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

BAZIEGE – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 310480101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 28.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 09.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 172 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.56 (Non conforme)

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.56) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1)*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

BEAUZELLE – Stade EUGENE CHAMAYOU N° 1 – NNI 310560101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 30.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 03.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 162 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

CARBONNE – Stade ALFRED PREVOST – NNI 311070101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 26.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 25.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 217 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 13.11.2025

CARBONNE – Stade ANDRE ABBAL 1 – NNI 311070401

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 26.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 25.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 202 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.41) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

CARBONNE – Stade ANDRE ABBAL 2 – NNI 311070202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 26.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 25.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 158 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

CAZERES – Parc des SPORTS STADIUM 1 – NNI 311350101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 22.07.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 28.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 214 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 13.11.2025

CUGNAUX – Stade JEAN DARDE N° 1 – NNI 311570201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 12.10.2025

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.10.2023

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 05.10.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 217 lux (Ied)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2027

CUGNAUX – Stade DANIEL BRAVO – NNI 311570205

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 16.09.2019

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 27.09.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 135 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

LEGUEVIN – Stade DES PINS VERTS N° 1 – NNI 312910201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 30.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 02.10.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 152 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

L'UNION – Stade SAINT CAPRAIS 5 – NNI 315610203

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 23.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 28.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 191 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.30 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.47 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.30) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1)*
- *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.47) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1)*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

MANE – Parc des Sports JULES MASQUERE – NNI 313150101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 08.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 05.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 152 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

MURET – Stade CLEMENT ADER – NNI 313950101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 18.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 19.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 323 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 13.11.2025

PORTET SUR GARONNE – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 314330102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 18.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 26.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 188 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

SALIES DU SALAT – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 315230101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 08.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 05.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 184 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

TOULOUSE – Parc des Sports STADIUM A1 – NNI 315550102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 14.05.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 19.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 286 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 15.05.2025 (rectificatif)

1.3 Changements de niveau de classement

ST GAUDENS – Plaine de Jeux DE SEDE N° 3 – NNI 314830103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 03.09.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 03.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 109 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.18 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.33 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.18) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1)*
- *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.33) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1) E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1)*

À la vue des valeurs relevées, la Commission référence l'installation d'éclairage en Niveau E-entraînement jusqu'au 13.11.2025

ST GAUDENS – Plaine de Jeux DE SEDE N° 4 – NNI 314830104

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 03.09.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 03.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 137 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

ARGELES GAZOST – Stade DU TILHOS 1 – NNI 650250101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 26.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 22.08.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 143 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

GER – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 651970101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 26.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 29.08.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 132 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

JUILLAN – Stade FRANCK SARRABAYROUSE – NNI 652350101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 20.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 04.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 134 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

LOURDES – Stade LANNEDARRE – NNI 652860101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 20.12.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 26.08.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 243 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.43) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1)*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

PIERREFITTE NESTALAS – Stade MUNICIPAL – NNI 653620101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 28.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 22.08.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 185 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.35 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.35) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

SOUES – Stade COMMANDO HISPANO – NNI 654330101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 09.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 147 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

TARBES – Stade LAUBADERE – NNI 654400301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 21.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 104 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.35
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.51

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

TARBES – Stade DE LA PROVIDENCE – NNI 654400501

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 21.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.09.2023

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 125 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.36
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EZ jusqu'au 13.11.2025

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

LUNEL – Stade DASSARGUES 1 – NNI 341450301

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 16.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 194 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.20 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.42

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.20) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1)*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

VALERGUES – Stade ANTOINE ESCALA 2 – NNI 343210102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 16.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 221 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.37
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.52

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

VILLENEUVE LES BEZIERS – Stade FERNAND GLEIZES – NNI 343360101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 30.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 58 lux (lm) (Non conforme)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ la valeur de l'Eclairage horizontal Moyen (58 Lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (Art 3.2.1 / 75 Lux minimum à la mise en service).

À la vue des valeurs relevées, la Commission référence l'installation d'éclairage en Niveau E-entraînement jusqu'au 13.11.2025

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

2. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

PERPIGNAN – Gymnase LA GARRIGOLE – NNI 661369903

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 21.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 624 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.56

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFUTSAL 3 jusqu'au 13.11.2027

TOULOUGES – Stade MUNICIPAL – NNI 662130101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 04.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 217 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2027

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

TAURIAC – Stade MUNICIPAL – NNI 812930101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 106 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

1.2 Confirmations de niveau de classement

ALBI – Parc des Sports STADIUM N° 2 – NNI 810040102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 18.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 04.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 152 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

ALBI – Stade Base de Loisirs CANTEPAU N° 1 – NNI 810040501

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 18.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 04.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 127 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

CORDES – Stade JOSEPH FERRAN N° 1 – NNI 810690101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 29.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 04.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 118 lux (Im) (Non conforme)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ la valeur de l'Eclairage horizontal Moyen (118 Lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (Art 3.2.1 / 120 Lux minimum à la mise en service).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

GAILLAC – Stade SAINT ROCH – NNI 810990301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 07.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 02.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 143 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

LE GARRIC – Stade MICHEL OLIVIE – NNI 811010101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 30.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 16.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 156 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

GIROUSSENS – Stade ANDRE MASSOUTIER 1 – NNI 811040101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 12.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 09.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 195 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

LACAUNE – Stade JEAN HERAIL – NNI 811240101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 06.01.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 25.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 195 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54

- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 06.01.2026

LESCURE D'ALBIGEOIS – Stade JEAN VIDAL N° 2 – NNI 811440102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 01.12.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 137 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

MAZAMET – Stade BONNECOMBE/LAPEYROUSE – NNI 811630201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 27.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 04.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 162 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

REALMONT – Stade de la MELOUZE 1 – NNI 812220101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 22.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 27.10.2023

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 123 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

ST AMANS SOULT – Stade de GASSIES 1 – NNI 812380101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 30.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 06.11.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 175 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

ST PAUL CAP DE JOUX – Stade MUNICIPAL – NNI 812660101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 24.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 29.09.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 150 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

ST SALVY DE LA BALME – Stade HONORE BERGE – NNI 812690101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13.12.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.10.2023

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 23.10.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 124 lux (lm)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

SOUAL – Stade de la BALONIE 1 – NNI 812890101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 08.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 05.10.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 152 lux (lm)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

TERSSAC – Stade MUNICIPAL – NNI 812970101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 27.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 19.10.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 107 lux (lm) (Non conforme)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ *la valeur de l'Eclairage horizontal Moyen (107 Lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (Art 3.2.1 / 120 Lux minimum à la mise en service).*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

VALENCE D'ALBIGEOIS – Stade de GINESTOUS 1 – NNI 813080101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 20.12.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 19.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 92 lux (lm) (Non conforme)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.26 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.50 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *la valeur de l'Eclairage horizontal Moyen (92 Lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (Art 3.2.1 / 120 Lux minimum à la mise en service).*
- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.26) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1)*
- *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.50) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1)*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

VIELMUR SUR AGOUT – Stade Municipal LACROUX – NNI 813150101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 02.12.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 23.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 165 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

ALBIAS – Stade JEAN MARC PLANA N° 2 – NNI 820020102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05.11.2023
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 139 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

1.2 Confirmations de niveau de classement

ALBIAS – Stade JEAN MARC PLANA N°1 – NNI 820020101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 29.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12.10.2023
 - Éclairage moyen horizontal (EhM) : 118 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.28
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

AUCAMVILLE – Stade MUNICIPAL – NNI 820050101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 22.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 03.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 143 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.37
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

BOURRET – Stade MUNICIPAL – NNI 820230101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 13.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 04.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 143 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.19
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.46

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2025

MEAUZAC – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 821080101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 09.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 06.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 150 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.62
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

MIRABEL – Stade CHRISTIAN MOURGUE – NNI 821100101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 23.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 129 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

MOISSAC – Stade JO CARABIGNAC 1 – NNI 821120101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 12.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 13.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 293 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

MONTAUBAN – Complexe Sportif JEAN VERBEKE 4 – NNI 821210104

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 07.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 11.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 177 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

MONTAUBAN – Complexe Sportif JEAN VERBEKE 5 – NNI 821210105

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 07.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 11.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 172 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

MONTBARTIER – Stade PIERRE BRIAN – NNI 821230101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 23.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 193 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2027

ST ETIENNE DE TULMONT – Stade RENE COLINET 1 – NNI 821610201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 16.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 219 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

1.3 Changements de niveau de classement

ST ETIENNE DE TULMONT – Stade RENE COLINET 2 – NNI 821610202

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 16.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 225 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2027

ST SARDOS – Stade JEAN ROGER – NNI 821730101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 05.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.07.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 21.07.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 136 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13.11.2025

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

GRISOLLES – Complexe Sportif CHAPELITOU 2 – NNI 820750302

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de cette installation en Niveau E6 led et des documents transmis :

- La demande d'avis préalable éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 28.08.2023,
- Une étude photométrique en date du 19.06.2023

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage F.F.F.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6, transmet à la F.F.F. CFTIS pour validation, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes pour un classement F.F.F. E6.

3. AFFAIRES DIVERSES

=====

La Secrétaire
Claudette AGERT

Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.
Daniel SALDANA